

Société suisse de médecine intensive (SSMI)

# Deux professions, une société spécialisée interprofessionnelle

Depuis 2011, la Société suisse de médecine intensive (SSMI) est une société interprofessionnelle. Désormais, les infirmières et les infirmiers en soins intensifs postulent pour une adhésion collective à l'ASI.

Text: Michael Wehrli / Photos: Fabian Fiechter, SSMI

Il y a sept ans, l'ancienne Communauté suisse d'intérêts pour soins intensifs (CISI) de l'ASI fusionnait avec la Société Suisse de médecine intensive (SSMI)<sup>1</sup>. Pour les deux groupes professionnels de l'actuelle SSMI, cette fusion a apporté de nombreux points positifs, comme notamment le fait de pouvoir partager

nos expériences et conceptions, au sein des différents organes de la société, en prenant en compte la perspective des médecins et celle des infirmières et infirmiers. Cela nous permet de nous engager ensemble pour une meilleure pratique de la médecine intensive dans les soins intensifs en Suisse.

Il y a sept ans, nous avons quitté l'ASI en tant que CISI car, à l'époque, l'adhésion d'un collectif à une association professionnelle n'était pas possible. Notre souhait était pourtant de fusionner avec la SSMI tout en restant membre de l'ASI en tant que groupement d'infirmières et d'infirmiers en soins intensifs.



Médecins, infirmières et infirmiers en soins intensifs travaillent main dans la main pour sauver des personnes dont la vie est en danger.

Nous sommes de ce fait très heureux d'avoir maintenant la possibilité, en tant que Société d'infirmières et d'infirmiers en soins intensifs, de demander l'adhésion à l'ASI comme membre collectif, lors de l'Assemblée des délégués de l'ASI qui se tiendra le 14 juin prochain.

### Esprit pionnier

La Société suisse de médecine intensive a été créée en 1972 par 28 spécialistes en médecine intensive, tous membres ordinaires de la FMH. L'adhésion était réservée aux médecins.

La SSMI présentait toutefois déjà à cette époque un esprit pionnier, soucieux de l'interprofessionnalité. Ainsi, la formation postgraduée des infirmières et infirmiers en soins intensifs était mentionnée dans les statuts de la SSMI, permettant au personnel infirmier d'exercer des activités qui, il y a plus de 40 ans, ne faisaient pas partie du domaine de compétence des infirmières et

infirmiers. Par la suite, quelques années seulement après la création de la SSMI, les infirmières et les infirmiers en soins intensifs ont pu devenir membres extraordinaires de la SSMI.

À la fin des années 70, les infirmières et infirmiers en soins intensifs créèrent la Communauté suisse d'intérêts pour soins intensifs (CISI) au sein de l'ASI, dans le but de mettre en place une formation professionnelle continue autonome. Dans le même esprit, une commission paritaire fut également créée relativement tôt au sein de la SSMI, pour réglementer la formation postgraduée. Au plan national, et jusqu'à la dernière réforme de la formation en 2009, la responsabilité pour la formation postgraduée en soins intensifs était du ressort de l'ASI. Depuis, c'est l'OdASanté qui est compétente dans ce domaine.

### Un travail d'équipe exigeant

Il n'existe aucun autre service où deux groupes professionnels travaillent 24 h/24 h en collaboration aussi étroite qu'en unité de soins intensifs. Les médecins prennent en charge et coordonnent les soins pour les patients, admis pour des maladies sévères, des séquelles d'un accident ou suite à une intervention chirurgicale. L'équipe infirmière assure les soins spécialisés, tout en prévenant les complications et problèmes secondaires, et en aidant les patients à gérer les répercussions de leur maladie et de leur traitement.

Médecins et personnel infirmier en soins intensifs travaillent main dans la main pour offrir aux patients gravement malades les meilleures chances de survie. Sans une collaboration interprofessionnelle étroite, sans respect mutuel et confiance au sein de l'équipe soignante, il ne serait le plus souvent pas possible de prendre en charge avec succès les patients dont le pronostic vital est engagé.

C'est pour cette raison que les spécialistes en médecine intensive et la SSMI furent très tôt intéressés par un échange avec le personnel infirmier en soins intensifs. Il fallut toutefois encore quelques dizaines d'années avant que la collaboration entre les sociétés spécialisées se renforce et donne naissance à une organisation commune. Lors de l'assemblée générale de la SSMI de 2011 à Interlaken, la première société interprofes-

sionnelle de la FMH vit le jour, née du rapprochement de la SSMI et de la CISI.

### Deux partenaires égaux

Sept ans après cette fusion, la SSMI est devenue une société spécialisée au sein de laquelle médecins et infirmières et infirmiers en soins intensifs collaborent à tous les niveaux comme partenaires



*Il n'existe aucun autre service où deux groupes professionnels travaillent 24 h/24 h en collaboration aussi étroite qu'en unité de soins intensifs.*



égaux à part entière – comme c'est le cas au quotidien dans les unités de soins intensifs. Au niveau du comité et des commissions de la SSMI, nous sommes des équipes bien rodées, capables de discuter ensemble de thèmes concernant les deux groupes professionnels. La fonction de président exécutif est assumée à tour de rôle, tous les deux ans, par chacun des groupes professionnels. C'est le travail qu'une personne fournit au sein de la société spécialisée qui importe. Ou comme le dit justement mon collègue, Thierry Fumeaux, spécialiste en médecine intensive, président des médecins: «Les titres académiques ou équivalents sont sans importance.»

Nous élaborons ensemble des directives et des lignes directrices permettant une prise en charge de qualité, hautement

### Auteur

**Michael Wehrli**, infirmier en soins intensifs, président exécutif depuis 2016 de la SSMI, est responsable du domaine des soins dans le service de soins intensifs de l'Hôpital universitaire de Bâle. michael.wehrli@usb.ch



INTERPROFESSIONNALITÉ

## Prix ASSM



Thierry Fumeaux, Paola Massarotto et Michael Wehrli (de gauche à droite) lors de la remise du prix Interprofessionnalité de l'ASSM.

La Société suisse de médecine intensive (SSMI) a reçu en 2016 le Prix «Interprofessionnalité» de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) pour son projet «Société interprofessionnelle». L'ASSM a ainsi récompensé le principe de la SSMI selon lequel le succès du traitement de médecine intensive dépend largement de la coopération, du respect mutuel et de la confiance au sein de l'équipe soignante.



efficace, efficiente et complète de tous les patients critiques. Nous attachons une attention toute particulière à l'optimisation des processus de traitement de nos patients et à la prise en charge des proches. Nous nous engageons pour la formation continue et postgraduée de tout le personnel spécialisé impliqué, mais également pour la recherche et la défense des intérêts de notre spécialité, sur le plan médical et politique, au niveau national et international.

### Certification interprofessionnelle

Nos efforts visent à promouvoir la collaboration interprofessionnelle, notam-

ment pour la certification des unités de soins intensifs afin de garantir la qualité des soins et l'améliorer. Aujourd'hui, seules les unités de soins intensifs certifiées peuvent facturer leurs prestations – en d'autres termes, les prestations doivent satisfaire à des critères médicaux et infirmiers. Suite à la fusion, cette commission de certification est officiellement devenue interprofessionnelle. Enfin, selon Paola Massarotto, première présidente des infirmières et des infirmiers en soins intensifs de la SSMI, les présidents de l'époque tenaient à ce que les deux groupes professionnels soient représentés dans toutes les commissions de la société, de manière équilibrée et avec les mêmes droits. Ainsi, au sein de la commission de certification de la SSMI, médecins, infirmières et infirmiers travaillent ensemble pour vérifier que les ressources, la structure et l'organisation d'une unité de soins intensifs sont conformes aux exigences modernes de la médecine intensive. La commission s'appuie sur des directives définies et développées de façon continue en commun.

### Coopération, respect, confiance

Évidemment, il existe des questions pour lesquelles seul un groupe professionnel (à savoir le corps médical ou le personnel infirmier en soins intensifs) peut apporter une réponse compétente sur le plan médical en fonction de son prisme spécialisé. Nous démontrons en tant que groupe de plus de 1100 membres ordinaires que l'interprofessionnalité est également possible dans le cadre d'une société spécialisée. Pour nous, c'est là un modèle d'avenir permettant, grâce à plus de coopération, de respect et de confiance, un rapprochement interprofessionnel permettant une meilleure prise en charge de nos patients et nous donnant l'occasion de représenter ensemble les intérêts de la médecine intensive dans le domaine de la santé.

### De nouveau avec l'ASI

Suite à la fusion des deux sociétés en 2011, le groupe d'intérêt CISI a quitté l'ASI. Les infirmières et les infirmiers en soins intensifs pouvaient naturellement rester dans l'association professionnelle à titre individuel, mais les soins intensifs n'étaient plus représentés comme collectif. Les infirmiers et infirmières de la SSMI qui n'étaient pas organisés dans l'ASI perdaient ainsi leur lien avec leur association professionnelle et

avec leurs collègues des autres domaines de soins. Depuis la modification des statuts de l'ASI en 2016, il est désormais possible pour les associations professionnelles des soins et les organisations d'autres professions de santé de devenir membre collectif de l'ASI. De cette manière, les soins intensifs seront à nouveau liés en réseau national, comme le corps médical est relié à la FMH. Nous considérons que le rétablissement de cette analogie est important



*«L'adhésion d'un collectif de la SSMI à l'ASI est bénéfique pour les deux organisations.»*



car l'ASI est une association professionnelle jouant un rôle primordial dans les questions de formation et pour toutes les aspects relatifs à la profession infirmière au niveau national, similaire au rôle de la FMH pour les médecins au sein des organes politiques suisses. Tous les infirmiers et infirmières ont voté en faveur de cette possibilité de coopération lors de l'Assemblée générale de la SSMI en automne 2017, avec une seule abstention.

### Deux organisations gagnantes

Nous sommes convaincus que les deux organisations tireront avantage d'une adhésion collective de la SSMI à l'ASI. Outre notre engagement au sein de la SSMI pour la qualité des soins de patients critiques, les quelque 530 infirmières et infirmiers en soins intensifs pourraient contribuer à représenter les intérêts politiques de la profession infirmière en Suisse. En tant qu'infirmières et infirmiers en soins intensifs, nous voulons nous engager pour défendre les intérêts de l'ensemble du groupe professionnel et aménager l'avenir ensemble.

<sup>1</sup> La SSMI comprend la notion de «médecine» au sens de l'ASSM (2004), comme terme général dans le domaine de la santé pour tous les groupes de travail impliqués.

PROCHAIN CONGRÈS

## Notez la date!

Le congrès annuel de la Société suisse de soins intensifs (SSMI) se tiendra à Interlaken du 19 au 21 septembre 2018 (information [www.sgi-ssmi.ch](http://www.sgi-ssmi.ch)).

